

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
36e séance
tenue le
jeudi 16 novembre 1989
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 36e SEANCE

Président : M. GHEZAL (Tunisie)

SOMMAIRE

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/44/SR.36
5 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/44/3, 84, 139, 187, 188, 235, 254, 260, 275, 355, 361, 376, 409 et Corr.1, 467, 499, 551, 598, 617, 631, 683, 689, 694, 705 et 706; A/C.2/44/L.4)

b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/44/3, 15 (vol. I et II), 202, 268, 295, 386, 437, 510, 554, 581, 588 et 726; A/C.2/44/L.5)

1. M. SONKO (Gambie) déclare que, depuis plus d'une dizaine d'années, la grande majorité des pays en développement n'enregistrent qu'une croissance économique faible, voire nulle, en partie du fait de la baisse constante des cours des produits de base. La situation est encore plus dramatique dans la région soudano-sahélienne de l'Afrique, où une sécheresse persistante a entraîné une réduction importante de la production agricole, abaissant un niveau de vie déjà très bas.

2. La chute des cours des matières premières et de mauvaises récoltes ont entraîné une augmentation de la dette du pays et, en l'absence de toute autre solution, la Gambie a entamé des négociations avec des organismes multilatéraux au sujet d'un programme d'ajustement structurel propre à stopper son déclin économique et à promouvoir la croissance. Si ce programme a eu certaines répercussions souhaitables sur l'économie gambienne, il a également aggravé la situation de certains groupes défavorisés de la population, en particulier les femmes et les enfants. Il est encourageant de constater que des programmes et des projets visant à traiter ce problème sont actuellement en cours d'élaboration.

3. Le commerce international est un facteur essentiel du succès des efforts que déploient les pays en développement pour redresser leur économie et lutter contre la pauvreté. Si l'on veut que les pays en développement soient en mesure de rembourser leurs dettes et d'investir en vue de l'avenir, il faut que les prix de leurs matières premières se stabilisent à un niveau équitable. A cet égard, la délégation gambienne s'associe pleinement aux vues exprimées par le Président du Groupe des 77 dans sa déclaration sur le sujet. Les pays en développement sont encouragés par les résultats de la série actuelle de négociations commerciales qui se déroulent en Uruguay et espèrent qu'un accord pourra intervenir sur les moyens d'améliorer le commerce international entre tous les pays.

4. La question de la stabilisation des cours des matières premières mérite de retenir tout spécialement l'attention. La création du Fonds commun pour les produits de base représente un grand acquis, et les réglementations nécessaires pour rendre le Fonds opérationnel doivent être élaborées de toute urgence. La Gambie attend beaucoup de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

5. La Gambie souhaite exprimer ses remerciements pour l'appui qu'elle reçoit de sources bilatérales et multilatérales. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, en particulier le Programme des Nations Unies pour le

(M. Sonko, Gambie)

développement (PNUD), jouent un rôle très important dans la lutte menée par la Gambie contre la pauvreté. Il faut renforcer la capacité de ces institutions et d'autres institutions multilatérales pour accroître leur efficacité.

6. Mme KETOKOSKI (Finlande), parlant au nom du Danemark, de la Norvège, de la Suède et de la Finlande, dit que les pays nordiques ont constamment souligné l'importance du travail de l'Organisation des Nations Unies dans la sphère économique. Les problèmes mondiaux et interdépendants que sont la pauvreté, l'endettement, le commerce et les disparités de développement devraient être les domaines prioritaires de la coopération internationale. Les pays nordiques se félicitent du travail inestimable que représente de la part du secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) la préparation d'études et d'analyses sur toute une gamme de problèmes connexes de commerce et de développement. En particulier, le Rapport sur le commerce et le développement, 1989 a attiré l'attention des gouvernements, des institutions de recherche et des médias.

7. L'esprit positif qui a prévalu lors de la trente-sixième session du Conseil du commerce et du développement a également produit des résultats. L'utilité de la CNUCED en tant qu'instance de débats et de négociations sur le commerce et le développement a été renforcée grâce à des méthodes novatrices. Les séminaires, les réunions de personnalités éminentes et les discussions officielles organisés au cours des sessions du Conseil ont tous contribué à un dialogue constructif qui a débouché sur une convergence croissante des points de vue de la communauté internationale concernant les éléments centraux de la politique économique. Les pays nordiques espèrent que cet esprit de coopération sensibilisera encore davantage la communauté internationale à la gravité des problèmes écologiques. Les préoccupations et les défis qui s'attachent à la notion de développement durable devraient être pleinement pris en compte dans toutes les sphères d'action de la CNUCED.

8. Les pays nordiques sont très favorables au renforcement et à l'expansion du système commercial multilatéral libre et considèrent que l'heureuse issue de l'actuelle série de négociations commerciales qui se déroulent en Uruguay marquera la prochaine étape importante de ce processus. L'un des principaux objectifs des négociations commerciales en cours est de mettre fin aux mesures protectionnistes, qui, de concert avec les pratiques commerciales discriminatoires, représentent une menace sérieuse pour le système commercial multilatéral et pour le développement équilibré de l'économie mondiale. Les barrières tarifaires et non tarifaires devraient être réduites, l'accent étant surtout mis sur les produits dont l'exportation présente un intérêt particulier pour les pays en développement. Les pays nordiques ont déjà accordé un traitement spécial aux pays en développement.

9. L'entrée en vigueur de l'accord portant création du Fonds commun pour les produits de base est un fait positif. Les pays nordiques oeuvreront pour réaliser les objectifs du Fonds et en utiliser au mieux les ressources dans les conditions actuelles, en tenant dûment compte de la situation difficile des pays les moins avancés.

10. M. SILALAH (Indonésie) déclare que, dans un monde de plus en plus interdépendant, le commerce international est le principal instrument de la croissance et du développement économiques. Le commerce est aussi étroitement lié aux problèmes monétaires, au financement du développement et à la crise de la dette extérieure. S'il est essentiel pour les pays en développement d'accroître leur participation au commerce international, leurs possibilités en la matière sont freinées par les dures réalités d'un climat économique mondial défavorable, caractérisé par la dégradation des termes de l'échange, par des mesures protectionnistes, l'effondrement des cours des produits de base, des taux de change fluctuants, des taux d'intérêt élevés et le transfert net de ressources vers les pays développés.

11. Les mesures protectionnistes ont proliféré et touchent à l'heure actuelle 30 % des exportations des pays en développement. Les pays développés semblent alarmés par la compétitivité croissante et l'avantage comparatif des pays en développement, facteurs qui ne sont pas encore considérés comme susceptibles de renforcer la croissance dans les pays en développement et de la relancer dans les pays développés. Si l'on veut que les pays en développement réussissent à accroître leurs exportations, les pays développés doivent résister aux pressions protectionnistes, appliquer des mesures d'ajustement structurel adéquates et respecter strictement leurs engagements de démanteler les barrières non tarifaires actuelles. La délégation indonésienne est heureuse de constater que le Conseil du commerce et du développement a prié le secrétariat de la CNUCED d'effectuer une étude sur les coûts et les conséquences des mesures non tarifaires, en particulier celles qui nuisent aux exportations des pays en développement. Il est essentiel que les négociations commerciales qui se déroulent en Uruguay englobent des domaines qui présentent un intérêt spécial pour les pays en développement, comme la libéralisation du commerce international des produits agricoles et tropicaux. Le principe de l'octroi d'un traitement différencié et préférentiel aux pays en développement doit être clairement pris en compte dans les négociations dont il s'agit.

12. Le commerce des produits de base revêt une importance cruciale pour les pays en développement. Par suite des hausses de prix continuelles des produits manufacturés des pays développés, les termes de l'échange des pays en développement se sont encore dégradés. Si la solution à long terme du problème des produits de base nécessite la diversification, entre-temps, ce qu'il faut ce sont des cours plus élevés et plus stables. La Commission des produits de base devrait promouvoir et renforcer l'instauration de consultations et de mécanismes de coopération entre producteurs et consommateurs. La délégation indonésienne se félicite de l'entrée en vigueur de l'accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, et appuie l'appel lancé à la communauté internationale pour que celle-ci contribue au bon fonctionnement du Fonds.

13. L'Indonésie félicite la CNUCED du rôle actif qu'elle joue pour favoriser la coopération économique entre pays en développement, ainsi que des activités intensives qu'elle déploie pour améliorer la situation des pays les moins avancés.

14. M. VILCHEZ (Nicaragua) dit que la situation macro-économique internationale actuelle a fait apparaître les déséquilibres et les faiblesses graves du système commercial international. Les relations commerciales se sont détériorées, et l'accès des exportations des pays en développement aux marchés des pays développés continue à être entravé par un protectionnisme croissant, ainsi que par la discrimination et l'application de mesures économiques coercitives à l'encontre des pays en développement. Tout cela contrevient aux engagements pris dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de la CNUCED.

15. La crise de la dette extérieure et le transfert net de ressources vers les pays développés ont eu un impact direct sur le commerce mondial. La crise de la dette a obligé un grand nombre de pays en développement à accumuler des excédents commerciaux de façon à assurer le service de leur dette. Ce phénomène a entraîné un abaissement des cours de leurs produits d'exportation et une réduction très marquée de leurs importations, et le déclin de la consommation et de l'investissement intérieurs a menacé la stabilité politique.

16. La crise de l'économie mondiale a exacerbé les tensions économiques internationales et a eu un effet négatif sur les relations commerciales internationales dans leur ensemble. Ces tensions ont entraîné un recours accru aux relations bilatérales, et les tentatives tendant à subordonner à des concessions d'ordre économique et politique l'accès des produits de base des pays en développement aux marchés des pays développés se sont multipliées.

17. Bien que les pays industrialisés se soient engagés à Punta del Este à ne pas exiger des pays en développement de concessions incompatibles avec leurs besoins de développement, ils invitent de plus en plus souvent les pays en développement à libéraliser leurs échanges commerciaux. Or, il est déraisonnable de demander aux pays en développement de consentir des concessions en échange du démantèlement de barrières elles-mêmes imposées en violation des normes et des principes du GATT. Les négociations commerciales d'Uruguay devraient être consacrées à de véritables négociations et non à des manœuvres de chantage.

18. On assiste actuellement à des tentatives ayant pour but de persuader les pays en développement d'ouvrir leurs marchés nationaux aux secteurs des services des nations développées, et l'on redouble d'efforts dans des instances multilatérales en vue d'élaborer une série de normes qui influeraient sur la capacité des pays en développement de contrôler les flux de capitaux privés étrangers. Les pays en développement sont également soumis à des pressions croissantes pour qu'ils adaptent leur législation sur la propriété intellectuelle en fonction des intérêts des exportateurs de technologie. Si ces efforts sont couronnés de succès, un "nouvel ordre économique international" sera établi, fondé non sur l'équité et la justice, mais uniquement sur les intérêts des exportateurs de capitaux et des maîtres de la technologie.

19. Les nouvelles questions que l'on a inscrites à l'ordre du jour des négociations commerciales d'Uruguay montrent que l'on s'efforce d'étendre la juridiction du GATT bien au-delà du domaine traditionnel des restrictions tarifaires. Cette attitude traduit le vœu des grands pays développés de

(M. Vilchez, Nicaragua)

reformuler les normes et principes régissant l'économie mondiale en vue de les adapter aux intérêts de leurs sociétés transnationales. Si les pays en développement souhaitent influencer sur l'issue des négociations, ils doivent défendre fermement un certain nombre de principes.

20. La position des pays en développement dans les négociations repose sur plusieurs principes. Tout d'abord, il faut respecter les liens étroits qui unissent le commerce, l'argent et les finances, et pour cela s'attacher tout spécialement à l'impact des politiques commerciales et autres stratégies macro-économiques des pays développés sur les perspectives du développement des pays en développement. On doit réformer le système commercial international en lui assignant comme l'un de ses principaux objectifs le développement durable des pays en développement. Si l'on veut que ce système inspire la confiance, il faudra respecter des règlements multilatéraux transparents et non discriminatoires. Il faudra soigneusement repenser le système des exportations de produits de base et mettre au point de nouveaux mécanismes, tels que de grands modèles de financement compensatoire. Avant que l'on s'attaque à de nouveaux problèmes, il faut donner la priorité aux questions qui n'ont pas encore été réglées lors des séries de négociations précédentes, en particulier dans le domaine des produits tropicaux et agricoles, des textiles, des mesures tarifaires et non tarifaires et du règlement des différends. Un accord de principe devrait intervenir sur l'octroi d'un traitement différencié et de la clause de la nation la plus favorisée aux pays en développement. On doit aussi élaborer un ensemble de normes multilatérales régissant les échanges de services, prévoir des mesures précises pour encourager le secteur des services dans les pays en développement, tout en respectant les objectifs des politiques nationales. Finalement, les négociations concernant les investissements et la propriété intellectuelle doivent officiellement reconnaître les buts que les pays en développement assignent à leur développement et respecter les objectifs de leur politique nationale.

21. Le renforcement du commerce international suscitera une plus grande confiance dans les relations économiques internationales et garantira la sécurité économique internationale. Le système commercial actuel, qui se caractérise par des mesures protectionnistes et coercitives, ne peut se perpétuer, car il a un effet draconien sur l'économie des pays en développement, en particulier ceux qui sont la cible de ces mesures.

22. Le Nicaragua est directement touché par des mesures économiques coercitives destinées à exercer des pressions politiques sur le Gouvernement. Depuis la quarantième session de l'Assemblée générale, la délégation nicaraguayenne s'efforce d'obtenir la levée de l'embargo commercial et des mesures connexes décrétées à l'encontre de son pays. Si l'Assemblée générale a adopté un certain nombre de résolutions sur ce sujet à une importante majorité, les Etats-Unis d'Amérique n'en ont pas moins continué à renouveler ces mesures tous les six mois. L'intervenant appelle l'attention, à cet égard, sur les informations fournies par son pays dans le rapport du Secrétaire général sur l'embargo commercial à l'encontre du Nicaragua (A/44/581) et signale que l'embargo continue à constituer un obstacle majeur au développement du commerce en Amérique centrale et à l'application du Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale.

(M. Vilchez, Nicaragua)

23. Loin de promouvoir des réformes politiques ou des transformations démocratiques au Nicaragua, cet embargo produit déjà des effets opposés, car la démocratie ne peut s'épanouir sans développement économique. La meilleure manière de promouvoir la démocratie est d'engager le dialogue et des négociations et d'encourager le commerce et le développement économique. En fait, l'obsession du Nicaragua qui hante les Etats-Unis isole ce pays et ternit son image.

24. M. ABBASI (Pakistan) déclare que l'évolution récente de l'économie mondiale a démontré l'importance du commerce en tant que moteur du développement économique. L'accès aux marchés extérieurs est critique pour les pays en développement, dans la mesure où il leur permet d'emprunter sur les marchés des capitaux afin d'assurer le service de leur dette extérieure. Continuer à leur en refuser l'accès pourrait par suite entraîner une crise insurmontable de la dette et du développement. Les pays en développement se heurtent aussi à de graves problèmes de liquidité, dont on peut trouver un exemple dans le transfert net de ressources en provenance de ces pays vers les pays développés. Il est par conséquent nécessaire que la communauté internationale s'engage immédiatement et sans condition à favoriser la liberté des échanges.

25. Malheureusement, aucune tendance générale à la libéralisation des échanges ne se dessine. Une importante partie du commerce international continue à tomber sous le coup de toute une gamme de mesures non tarifaires qui ont des conséquences négatives pour les pays en développement, en particulier dans le cas de produits pour lesquels ils bénéficient d'une position nettement compétitive. En outre, les frictions et divergences persistantes entre grands pays commerciaux ont entraîné une profonde incertitude dans le climat commercial international qui a inévitablement lésé les pays en développement.

26. La libéralisation des échanges aurait un impact salutaire sur tout le climat économique. L'élimination des distorsions tarifaires et non tarifaires non seulement allègerait l'endettement des pays en développement mais également améliorerait leur capacité d'emprunt, stabilisant du même coup le système financier international. Les pays en développement seraient alors en mesure d'accroître leurs investissements dans la production et de renforcer leurs possibilités d'importation. L'augmentation simultanée de leurs exportations et de leurs importations que déclencherait la libéralisation des échanges permettrait également de réduire la tension causée par l'ajustement structurel.

27. Le droit des pays en développement à participer davantage au traitement, à la commercialisation et à la distribution de leurs produits d'exportation est universellement reconnu, et pourtant les pays développés restent bien peu disposés à les aider : leurs gouvernements ont recours à diverses mesures pour restreindre les importations de produits agro-industriels et appliquent aux importations des pays en développement des tarifs douaniers plus élevés que ceux qu'ils imposent aux importations des pays développés. Les tarifs douaniers ont tendance à grimper en fonction du niveau de transformation, et les barrières non tarifaires pèsent également plus lourdement sur les produits de base extrêmement transformés. Même

(M. Abbasi, Pakistan)

des produits tropicaux comme le café, le thé et le cacao, qui ne sont pas en général cultivés dans les pays développés, sont soumis à d'importantes barrières commerciales, dès qu'ils sont tant soit peu traités.

28. Les membres de la communauté internationale ont montré qu'ils étaient prêts à oeuvrer de concert pour instaurer un régime commercial équitable, lors de leur réunion en Uruguay en septembre 1986. Les pays en développement ont été encouragés par les engagements énoncés dans la Déclaration de Punta del Este en ce qui concerne le statu quo et le démantèlement. La délégation pakistanaise espère que ces engagements seront tenus, assurant du même coup le succès final des Négociations commerciales d'Uruguay.

29. Mme de WHIST (Equateur) dit que, depuis quelques années, le commerce international se caractérise par l'instabilité, l'imprévisibilité et l'augmentation de tous les types de mesures protectionnistes. Cet état de choses a entraîné une instabilité économique générale, la non-réalisation des objectifs de développement, un lourd endettement extérieur et l'application de mesures d'ajustement structurel chèrement payées sur le plan social. On a également assisté à une réduction des échanges Sud-Sud causée par la rareté des moyens de financement et par la déflation, bien que les pays du Sud aient réussi à accroître le volume de leurs exportations et à réduire leurs importations afin de conserver leurs devises pour assurer le service de leur dette.

30. Si la CNUCED constitue l'instance la plus appropriée pour examiner les relations entre commerce et développement, elle a malheureusement perdu son rôle directeur à cause du manque de volonté politique dont les pays développés ont fait preuve lorsqu'il s'est agi de mettre en pratique les principes qui ont conduit à sa création. L'Equateur participe activement aux travaux de la CNUCED et juge extrêmement important que toutes les dispositions de l'Acte final de la septième session de la CNUCED soient mises en oeuvre. Bien que ce document ne traduise pas toutes les aspirations des pays en développement, il constitue le cadre des travaux du Conseil du commerce et du développement et des organes subsidiaires de la CNUCED.

31. Les résultats obtenus par la CNUCED sont proportionnés au degré d'engagement et de volonté politique des Etats qui la composent. Fort peu a été accompli l'année dernière pour traduire en solutions pratiques et équitables le lien qui est reconnu entre les problèmes d'interdépendance et d'endettement, d'une part, les problèmes de commerce, de financement et de développement, de l'autre. De même, les pays en développement sont extrêmement déçus que les pays accordant des préférences ne se soient pas mis d'accord sur la nécessité d'améliorer leurs schémas et de maintenir les principes d'universalité, de non-réciprocité et de non-discrimination dans le cadre du système généralisé de préférences.

32. Les effets des résolutions de la septième session de la CNUCED sont sapés par les pays industrialisés qui s'efforcent de répartir les fonctions de la CNUCED entre d'autres organes comme le Club de Paris, la FMI ou le Conseil économique et social. Ils ne souhaitent pas voir la CNUCED mettre au point des politiques réellement susceptibles d'influer sur le travail des autres organismes qui s'occupent de la croissance économique.

(Mme de Whist, Equateur)

33. En ce qui concerne le protectionnisme, les pays industrialisés n'ont pas fait honneur aux engagements qu'ils ont pris d'éliminer les barrières commerciales. Cette situation doit être améliorée et une plus grande transparence doit régner dans les politiques nationales. Le marché des produits de base se caractérise par une baisse persistante des prix, une offre abondante et une faible demande, ainsi que par la prolifération des mesures destinées à limiter ou à freiner le commerce. On pourrait sans nul doute modifier cet état de choses du côté de la demande en corrigeant la dépression extérieurement induite sur ces marchés, et du côté de l'offre en oeuvrant de concert pour mettre au point des formes d'ajustement structurel propres à remédier à la situation. Il faut également adopter des mesures pour assurer la bonne application des accords internationaux sur les produits de base.

34. Aucun progrès n'a été réalisé l'année dernière dans les négociations sur un code international de conduite pour le transfert de technologie. Une décision politique sur la reprise de ces négociations s'impose, car ce code constitue la meilleure manière de réduire l'énorme fossé qui sépare pays industrialisés et pays en développement dans le domaine de la technologie.

35. Constatant que la CNUCED vient de célébrer son vingt-cinquième anniversaire, Mme de Whist réaffirme la confiance de sa délégation dans cet organisme et dans la validité de son mandat. Elle invite instamment toutes les autres délégations à en faire de même, pour que la CNUCED puisse jouer le rôle crucial de guide qui est le sien dans les nombreuses réunions relatives au développement qui se tiendront prochainement.

36. M. ALMABROUK (Jamahiriya arabe libyenne) dit que les années 80 ont été une période de troubles pour l'économie mondiale. Son pays a demandé à maintes reprises qu'on instaure un ordre économique international mondial nouveau et juste pour remplacer l'ordre actuel qui a eu des effets néfastes et restrictifs sur le commerce et le développement. Il est urgent de créer un environnement économique mondial qui soit stable et favorise le développement des pays en développement et d'adopter à cette fin des politiques monétaires, financières et techniques appropriées.

37. Le commerce international a été entravé par nombre de pratiques ouvertement contraires aux réglementations du GATT. Il est essentiel d'éliminer les restrictions discriminatoires contre les exportations et de mettre fin au protectionnisme et aux autres pratiques arbitraires et coercitives auxquelles recourent les pays développés contre les pays en développement en violation de la Charte des Nations Unies, du droit international et de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne prie instamment la communauté internationale de prendre d'urgence des mesures efficaces pour mettre un terme à ces pratiques et contrecarrer le déclin régulier des prix des produits de base, qui constituent la seule source de revenu pour de nombreux pays en développement. Il est également impératif d'améliorer l'accès des exportations des pays en développement aux marchés mondiaux et d'accroître les flux financiers en direction de ces pays. La délégation libyenne réaffirme son soutien, à cet égard, à la CNUCED, qui joue un rôle vital dans la promotion du commerce international et du développement.

38. M. MUTOMBO (Zaïre) souligne que durant les 25 ans de son existence, la CNUCED a vu se réaffirmer son rôle de forum de négociation. Son rôle dans l'établissement des mesures de régulation du commerce des produits de base est très significatif à cet égard. Aujourd'hui, cependant, elle fait face à de dures réalités qui limitent son action comme instrument d'un développement accéléré.

39. Les années 80 ont été marquées par un accroissement de l'interdépendance entre les facteurs économiques, sociaux, démographiques et environnementaux et entre les Etats. Cette perception des choses justifie la tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Les changements à grande échelle que connaît le monde actuellement nécessitent une redéfinition du concept de développement qui insiste sur le rôle de catalyseur du commerce international. Or, le commerce international ne peut jouer un tel rôle que s'il bénéficie d'un environnement économique favorable. Peu de pays en développement - aucun en Afrique - ont connu une croissance accélérée au cours des dernières années. Aucun développement global n'est possible si cette situation doit perdurer. Seule une action coordonnée pourra permettre à la communauté internationale de relever le défi. La délégation zairoise espère donc que les Négociations qui se déroulent en Uruguay aboutiront à l'instauration de mécanismes accordant un traitement plus favorable aux pays en développement et à la mise en oeuvre effective des décisions prises à Punta del Este, notamment en ce qui concerne la levée des barrières non tarifaires en faveur des exportations des pays en développement.

40. M. CHIRU (Panama) dit que pendant plus de 300 ans la principale ressource économique du peuple panaméen a été sa situation géographique privilégiée au centre du continent américain et au point où les deux plus grands océans du monde se rejoignent presque. Pour le Panama cependant, les avantages de cette situation ont été relativement maigres.

41. Au cours de la dernière décennie, le Panama a beaucoup progressé sur la voie de sa réintégration dans l'économie mondiale, s'efforçant de donner à son développement un dynamisme que son marché intérieur ne pouvait à lui seul soutenir. Pour près des deux tiers, l'économie panaméenne est axée sur des activités associées aux services internationaux qui opèrent à partir du Panama, mettant à profit la situation géographique privilégiée du pays. S'étant heurté à une conjoncture économique internationale défavorable alors qu'il s'efforçait de restructurer ses relations économiques extérieures, le Panama a perdu une partie de sa souveraineté économique. Depuis le milieu de l'année 87, les bases mêmes de son système politique, économique, culturel et social se trouvent sapées par les pressions du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique

42. Le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/44/510 illustre bien le fait que les diverses mesures de coercition utilisées par les pays développés contre les pays en développement compromettent les efforts que font ceux-ci pour surmonter leurs difficultés économiques. Les Etats-Unis, en adoptant le décret No 12 635 ont pris une mesure de ce type sous le prétexte absurde que le Panama - pays à l'économie fragile, peuplé d'à peine 2,5 millions d'habitants et sans

(M. Chiru, Panama)

forces armées importantes - constituait une menace extraordinaire contre la sécurité nationale des Etats-Unis. Ils ont adopté contre le Panama des mesures coercitives d'ordre économique politique et militaire ainsi que des mesures visant plus particulièrement le système bancaire et monétaire. Ils ont suspendu unilatéralement leurs paiements au titre du Traité du canal de Panama et interdit à leurs institutions, sociétés et ressortissants de verser au Gouvernement de la République du Panama et à ses institutions à l'étranger tous impôts, droits, dividendes ou montants périodiques. Les contingents d'importation de sucre panaméen ont été supprimés et le Panama a été privé des bénéfices de la Caribbean Basin Initiative et du système généralisé de préférences (SGP). Ces mesures ont eu un effet désastreux sur l'économie et la société panaméennes et ont entraîné une chute du PIB d'environ 17,1 % en 1988. Les recettes publiques ont diminué de 44 % par rapport à l'exercice budgétaire 1987. Tous les secteurs économiques ont été touchés. Le chômage est passé de 11,8 % à 16 % entre 1987 et 1988.

43. En appliquant les mesures coercitives prévues par le décret susmentionné, le Gouvernement des Etats-Unis a privé le Gouvernement panaméen d'environ 175 millions de dollars de recettes fiscales en 1988, chiffre qui devrait atteindre 250 millions en 1989. Cette diminution marquée des recettes fiscales oblige le Gouvernement à maintenir les dépenses publiques à des niveaux excessivement bas, ce qui a des effets négatifs sur les investissements publics et les programmes de services publics essentiels. La baisse est particulièrement préoccupante dans l'enseignement primaire, secondaire et universitaire et en ce qui concerne les programmes de santé. L'adoption de ces mesures constitue un acte d'ingérence extérieure dont le but est d'empêcher le peuple panaméen d'exercer ses droits souverains. Par leurs actions, les Etats-Unis ont régulièrement violé des règles importantes du droit international, dont les dispositions de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation des Etats américains, des résolutions de l'Assemblée générale, la décision 112 du Conseil latino-américain du Système économique latino-américain et le Traité du canal de Panama de 1977.

44. M. DENU (Ghana), tout en soulignant la nécessité que les pays en développement adoptent des politiques macro-économiques saines, dit que ces politiques ne déclencheront un développement rapide que si les exportations de ces pays s'accroissent et sont payées à des prix équitables. La conception erronée de certains pays développés et de certaines institutions selon laquelle il est possible de dissocier le commerce du développement et il suffit d'une bonne gestion et d'une bonne politique budgétaire pour assurer le développement, a encouragé la multiplication des mesures protectionnistes dans les pays développés et la prolifération des barrières non tarifaires contre les produits des pays en développement. Les mesures tarifaires et non tarifaires adoptées par les pays développés ont réduit l'accès des pays en développement aux marchés, privant ces pays des devises nécessaires à leur développement.

45. L'établissement du système généralisé de préférences (SGP) est une louable tentative de la part de certains pays développés pour ouvrir leurs marchés aux pays en développement, mais il porte sur peu de biens ayant un intérêt vital pour ces pays et exclut un certain nombre de produits transformés pour lesquels ceux-ci sont

(M. Denu, Ghana)

plus compétitifs à l'exportation. Le Ghana s'est régulièrement opposé à ce qu'on fasse dépendre, sans raisons valables, le bénéfice de ce système de notions telles que les droits des travailleurs et les droits de l'homme et, de même, s'oppose aux tentatives faites par certains pays pour imposer leurs exigences en échange des privilèges octroyés dans le cadre du système. Ces pratiques sont contraires au principe de non-discrimination et de non-réciprocité, et moralement injustes si l'on considère le recul du système généralisé de préférence et la chute des prix des produits de base.

46. Le protectionnisme s'applique aussi aux transports maritimes, qui sont une composante essentielle des échanges invisibles et une importante source de devises pour de nombreux pays. Le fait que l'information relative aux activités maritimes est réservée aux grands pays maritimes et que ceux-ci recourent au partage des cargaisons pour réserver les marchandises à leurs lignes maritimes nationales s'est traduit par une absence totale de libre concurrence dans ce domaine. Soixante-deux pays imposent l'obligation de transporter sur les lignes nationales les marchandises appartenant à l'Etat ou achetées ou vendues par l'Etat et l'un des principaux avocats du libre échange a réservé 70 % de toutes les marchandises achetées par l'Etat à ses propres lignes maritimes.

47. Le Ghana est très préoccupé de voir que plusieurs grands pays industriels s'opposent au Code de conduite des conférences maritimes de la CNUCED, et regrette qu'ils ne soient que deux à ce jour à avoir ratifié ce code. L'opposition au Code et les attaques dirigées contre les pays qui essaient de l'appliquer sont sans nul doute inspirées par la crainte de voir ce code bénéficier à des petits pays maritimes qui sont en train de monter leur flotte et les pays développés perdre l'avantage qu'ils ont de longue date dans ce domaine. Au nom du libre échange, le Ghana invite tous les pays maritimes à ratifier le Code dans les meilleurs délais.

48. La pratique inacceptable selon laquelle les pays développés fixent les prix des produits de base des pays en développement tout en fermant leurs propres marchés aux produits transformés et aux biens manufacturés de ces pays a entraîné un déclin régulier des prix des produits de base et contraint de nombreux pays en développement à emprunter à l'extérieur des sommes considérables pour corriger le déficit de leur balance des paiements. Des accords sur les produits de base prévoyant des dispositions économiques appropriées sont le meilleur moyen d'assurer aux pays en développement une rémunération correcte pour leurs produits de base. L'échec de la quasi-totalité de ces accords, notamment de ceux qui portent sur le café et le cacao - les deux principaux produits d'exportation de l'Afrique si l'on exclut l'énergie - est donc particulièrement regrettable. La perte de recettes d'exportation qui en a résulté a ralenti le développement des pays affectés, avec de graves conséquences sociales. Il est donc essentiel que les gouvernements reviennent leur politique concernant les produits de base et engagent des discussions en vue de rétablir l'ordre et la stabilité sur ces marchés. Le Ghana se félicite à cet égard de la mise en place du Fonds commun pour les produits de base, mais regrette qu'un grand pays industriel persiste à refuser de contribuer au deuxième compte de ce fonds.

(M. Denu, Ghana)

49. L'offre très excédentaire des produits de base sur les marchés mondiaux a fait encore tomber les prix. Les institutions de financement multilatérales devraient donc reconsidérer leur politique : au lieu d'octroyer des prêts aux pays en développement pour leur permettre d'accroître la production de ces produits, elles pourraient les aider à diversifier leur économie en faveur du secteur des services, encore largement sous-développés dans ces pays.

50. M. EL GAOUTH (Mauritanie) se félicite de l'adoption des résolutions 374 (XXXVI) et 375 (XXXVI) du Conseil du commerce et du développement relatives respectivement à l'interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international, et à l'endettement et au développement. Le rôle de la CNUCED est important en tant qu'instrument de dialogue et de coopération au niveau global sur les questions économiques et celles de développement, et dans la mesure où elle fait mieux comprendre le danger que représentent les disparités socio-économiques internationales. Le délégation mauritanienne est encouragée de constater la quasi-convergence des vues qui se sont dégagées lors de la première réunion préparatoire de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et engage vivement le Comité préparatoire à se pencher en particulier sur les questions cruciales non résolues, comme celle de l'apport des ressources financières, techniques et matérielles nécessaires au développement aux pays les moins avancés (PMA). Elle engage la communauté internationale à mobiliser suffisamment de ressources pour un programme substantiel d'appui à ces pays qui leur permette de maintenir leur développement socio-économique durant les années 90.

51. La situation socio-économique de l'ensemble des PMA reste source de graves préoccupations. Leurs principaux indicateurs socio-économiques se sont tous détériorés et leurs difficultés ont été exacerbées par une série de calamités naturelles, notamment la sécheresse, avec ce que celles-ci entraînent comme malnutrition, maladies et décès, déplacements de population, diminution de la production agricole et des ressources en eau, et déséquilibre du milieu naturel. La situation tragique de beaucoup de ces pays ne représente qu'une manifestation d'une crise de développement plus insidieuse et plus profonde, et il convient de s'attaquer à la racine du problème de développement par le biais de mesures hardies et structurellement durables qui devront être appliquées dans le cadre d'un partenariat entre pays en développement et pays développés.

52. Conscients de la gravité de cette situation, les Etats africains ont pris les mesures nécessaires à la réussite de la prochaine conférence sur les pays les moins avancés. La Mauritanie loue aussi les efforts faits par un certain nombre d'autres pays et par le PNUD pour assurer le succès de cette conférence.

53. M. DEVINE (Etats-Unis d'Amérique), intervenant dans l'exercice de son droit de réponse, déplore que l'on utilise la Deuxième Commission, organe essentiellement technique, à des fins ouvertement politiques, et espère que d'autres pays manifesteront leur mécontentement devant l'introduction de questions politiques partiales dans les débats en éliminant de ces débats la question du Nicaragua.

(M. Devine, Etats-Unis)

54. Les Etats-Unis contestent l'insinuation selon laquelle les mesures commerciales qu'ils ont adoptées à l'encontre du Nicaragua seraient abusives ou illégales, puisque le soutien qu'apporte le Nicaragua à des groupes terroristes en Amérique centrale est pour eux un problème de sécurité légitime et directe. Bien qu'ils se soient engagés à maintes reprises à mettre un terme à ce soutien et en dépit, notamment de la promesse que le Président Ortega a faite, au récent sommet du Honduras, aux présidents des quatre autres pays d'Amérique centrale, les Sandinistes continuent de livrer des armes au Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN). Ni le droit international ni la Charte des Nations Unies n'empêchent les Etats d'infléchir leurs relations commerciales bilatérales de façon à préserver leur sécurité. Les mauvais résultats économiques du Nicaragua sont dus davantage à sa mauvaise gestion, à sa politique intérieure et à sa politique extérieure qu'aux mesures économiques prises par les Etats-Unis, qui du reste ont proposé de lever l'embargo commercial si le Gouvernement nicaraguayen honorait les engagements qu'il a pris aux termes des Accords d'Esquipulas II, de Tesoro Beach et de Tela, c'est-à-dire s'il renonçait à ses actes de subversion dans l'isthme et favorisait la mise en place de conditions démocratiques, au Nicaragua, y compris la tenue d'élections libres et régulières.

55. M. VILCHEZ (Nicaragua), intervenant dans l'exercice de son droit de réponse, rappelle qu'au cours des quatre dernières années, les Nations Unies ont adopté quatre résolutions demandant la levée immédiate de l'embargo commercial imposé par les Etats-Unis contre le Nicaragua. En 1986, la Cour internationale de Justice a déclaré cet embargo illégal, et pourtant les Etats-Unis ont continué à faire fi de cette décision, bafouant de la sorte la Charte des Nations Unies.

56. Les Etats-Unis ont répondu à l'offre de dialogue que leur a faite le Nicaragua en recourant au terrorisme et à la torture psychologique, en sabotant le processus électoral, en minant les ports et par d'autres actes de destruction.

57. Les Etats-Unis n'ont jamais fourni aucune preuve à l'appui de leurs allégations selon lesquelles le Nicaragua livrerait des armes aux groupes rebelles en El Salvador pour la simple raison que ces allégations sont fausses. Pourquoi les Etats-Unis n'ont-ils pas imposé de blocus commercial contre Pretoria au lieu de le faire contre le Nicaragua? Plutôt que d'entraver le développement du Nicaragua, les Etats-Unis feraient mieux de promouvoir le développement économique dans toute l'Amérique centrale.

58. M. CHIRU (Panama), exerçant son droit de réponse, fait observer que la délégation des Etats-Unis n'a pas voulu répondre aux accusations et aux interventions de la délégation panaméenne, préférant évoquer l'utilisation de la Deuxième Commission - organe essentiellement technique - à des fins politiques. Or l'agression économique dont le Panama est victime n'est pas simplement un problème technique, car elle a des conséquences humaines, sociales et économiques. Le Panama souhaite seulement qu'on le laisse régler ses problèmes et ses différends par des moyens civilisés et pacifiques, sans ingérence extérieure, surtout lorsque cette ingérence n'entraîne que chômage, faim et misère noire.

La séance est levée à 17 h 35.